



Albi, le 19 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au Journal officiel de la République française du **19 février 2015** est paru l'arrêté en date du 17 février 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des inondations et coulées de boue :
 - ✓ du 28 novembre 2014 pour les communes d'Anglès, Espérausses, Lamontélarie, Viane ;
 - ✓ du 28 novembre 2014 au 29 novembre 2014, pour la commune de Gijounet ;
 - ✓ du 28 novembre 2014 au 30 novembre 2014, pour les communes de Brens, Lacaune, Loupiac, Montans, Saint-André, Saint-Cirgue, Saint-Juéry, Sérénac, Trébas.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours **à compter du 20 février 2015** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

Contact Presse :

Marie LACAN – 05-63-45-62-34 - 06 18 28 61 33 marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER – 05-63-45-60-87 stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr